

## Rapport de communication sur le Progrès 2014

### Renouvellement de l'engagement envers les 10 principes du Pacte Mondial

MULLIEZ-FLORY est engagé dans le développement durable depuis 2005. Le respect de l'éthique, de l'environnement, de la santé humaine sont possibles dans le secteur textile, quelque soit le lieu de production dans le monde.

L'adhésion au Pacte Mondial depuis 2008 renforce la volonté de l'entreprise d'assumer ses responsabilités dans le domaine du développement durable et son engagement sur les valeurs essentielles que sont : les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement, la corruption.

Je renouvelle donc pour 2015 mon engagement dans le Pacte Mondial pour faire progresser tout au long de la chaîne de valeur les 10 principes fondamentaux du Pacte Mondial en sensibilisant les salariés Mulliez-Flory, les fournisseurs et l'ensemble des parties prenantes.

Jacques Gindre,  
Président Directeur Général



### Actions mises en œuvre sur 2014 pour respecter les principes du Pacte Mondial

#### 1 - Principes 7, 8 et 9 : Environnement

*Principe 7 : les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement*

*Principe 8 : à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement*

*Principe 9 : à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.*

- Un Bilan Carbone a été réalisé en 2012 par un Cabinet externe, accrédité par l'ADEME.



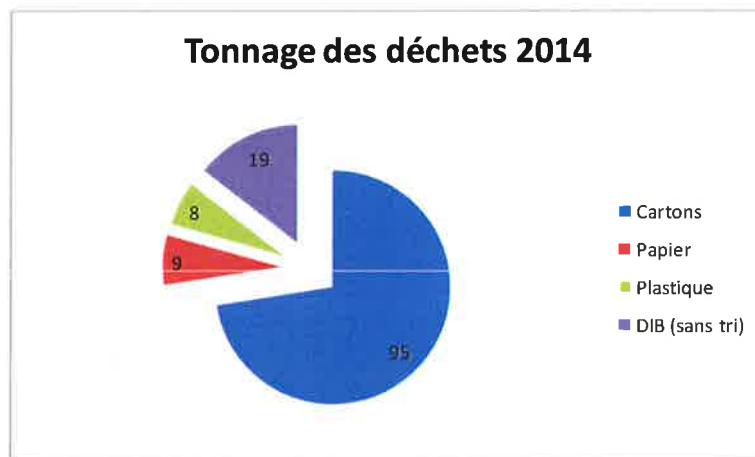
BILAN CARBONE<sup>2</sup>

Cette étude poussée a permis de mettre en avant des résultats positifs grâce aux actions menées depuis plusieurs années :

- Une bonne gestion des émissions de CO2 via un fret optimisé : **69 % des matières envoyées directement sur les sites de production** en 2014.
- Une sensibilisation en interne sur la **gestion réfléchie des énergies et des déchets**,

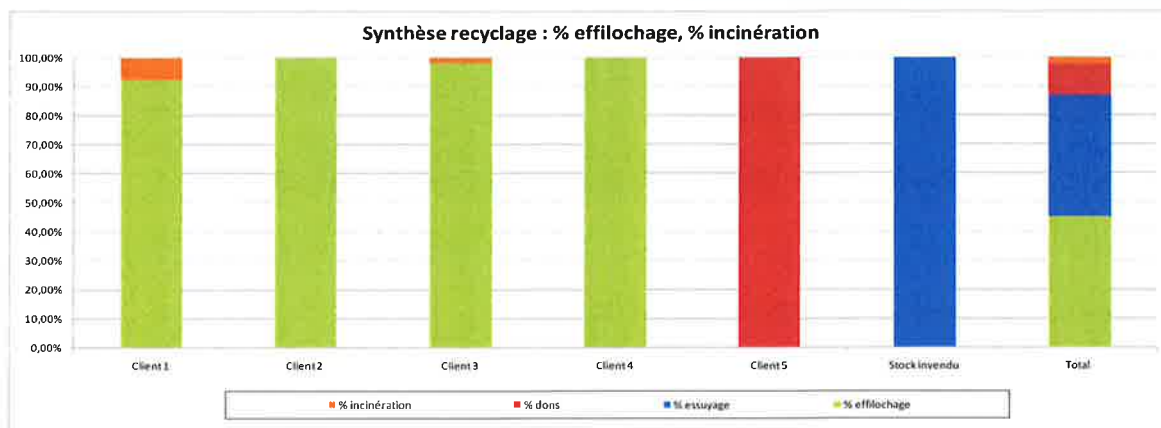
Suite à ce bilan, un plan d'actions de réduction par périmètre a été établi pour instaurer de nouvelles voies d'amélioration en matière environnementale :

- Améliorer le tri des déchets : plastique, carton, papier, cartouche d'encre. Chaque salarié participe au recyclage des déchets en triant à son poste grâce à la mise en place de poubelles de collecte sélective



- Développer en collaboration avec un prestataire extérieur et proposer à nos clients un service de recyclage des vêtements arrivant en fin de vie (collecte, tri, recyclage),

<b>2014</b>	
<b>Nombre de demandes de recyclage 2014</b>	7 demandes de clients différents
<b>Nombre de fois où le service a été réalisé</b>	4 lignes de vêtements clients ont pu être recyclées vers l'effilochage. Un de nos clients a choisi de donner les vêtements à une association (2 <sup>ème</sup> vie). Mulliez Flory propose également ses invendus au recyclage (essuyage).



- **14 % de l'électricité utilisée sur le site**, provient de la turbine hydroélectrique alimentée par la Sèvre. En 2013, 20% de l'électricité provenait de la turbine qui est malencontreusement tombée en panne en Hiver 2014 pendant sa période de fonctionnement.
- Un plan de covoiturage des salariés est disponible sur intranet
- **Mulliez-Flory est intégré dans le projet VALTEX :**

Le projet est né d'un consortium entre 3 entreprises propriétaires de matières à valoriser: Groupe Mulliez-Flory, Renault et SNCF.



**Le but :** évaluer quantitativement et qualitativement les **gisements de déchets textiles** professionnels non valorisés et développer de nouveaux produits à partir de ces déchets, sous forme **d'isolants acoustiques** et thermiques recyclables labellisés **Ecocert**

**Objectif du projet :**

1. Créer une **filière technique de qualité**, qui soit pérenne et économiquement viable,
2. Garantir un produit écologique, dont tout le procédé sera analysé grâce à la **labellisation éco matériaux Ecocert**
3. **Diminuer la consommation énergétique** en limitant le processus les plus énergivores
4. Intégrer un **produit fin de vie dans une chaîne de valeur**
5. **Optimiser les flux** pour réduire les coûts et la pollution liée au transport

6. Garder la matière première sur le **sol français**




7. **Préserver** les ressources naturelles

Mettre sur le marché un **produit recyclable**. La fin du projet est prévue pour 2015

- Une étude sur l'**éco-conception** a été initiée en 2014

C'est une démarche volontaire pour comprendre et mesurer notre impact environnemental sur nos différents circuits de fabrication (Asie et Euromed).

**Résultat de l'étude :**

	consommation eau  Eau	empreinte carbone  CO <sub>2</sub>	pollution de l'eau  Eau
<b>circuit Euromed</b>	850 litres	17,1kg éq. CO <sub>2</sub>	0,0036 kg éq P
<b>circuit Asie</b>	872 litres	17,2kg éq. CO <sub>2</sub>	0,0041 kg éq P

La prochaine étape est d'intégrer ses données dans la création des produits et dans les choix des matières à proposer (matière recyclée, moins énergivore). Il sera également possible de proposer à nos clients une compensation carbone sur leur produit en participant à des investissements comme le reboisement.



## 2- Principe 10: Lutte contre la corruption

*Principe 10 : les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots de vin*

### Principe 1 et 2 : Droits de l'homme

*Principe 1 : les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme*

*Principe 2 : les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme*

### Principe 3-4-5-6 : Conditions de travail

*Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective*

*Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire\**

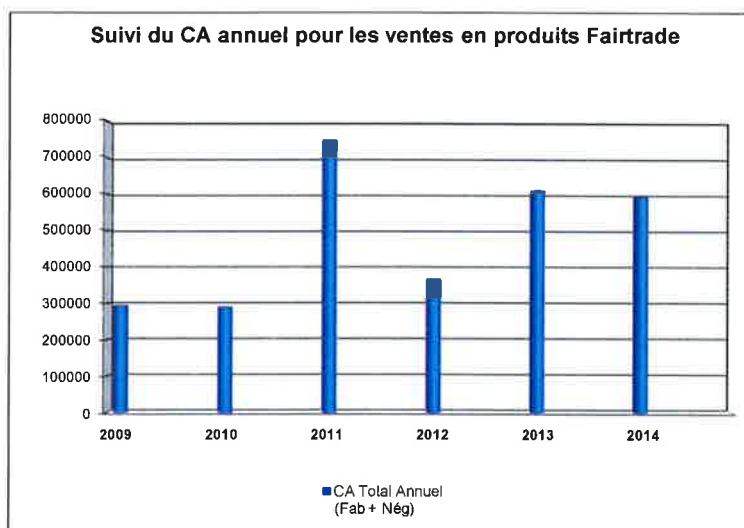
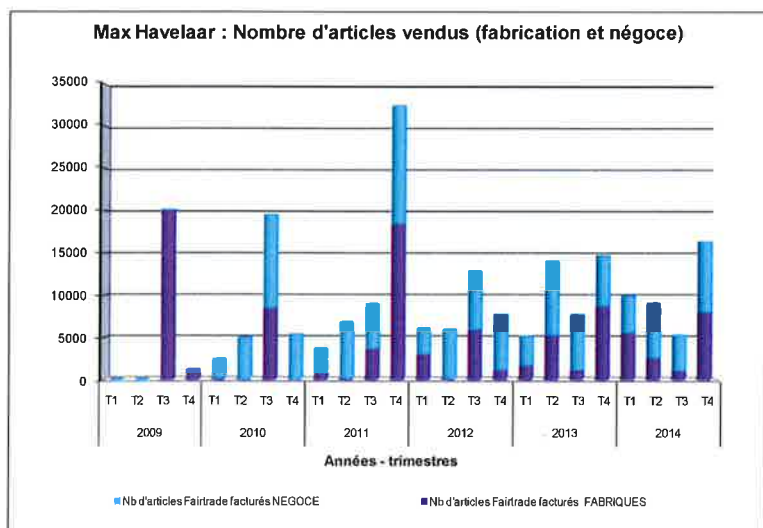
*Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants*

*Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.*

- Réalisation d'**audits sociaux** dans nos principaux ateliers de fabrication : Mulliez Flory fait réaliser par des organismes habilités des audits sociaux dans ses ateliers de production et chez ses fournisseurs. L'objectif de ces audits est de vérifier le respect des lois local sur le travail, des standards internationaux du travail des conventions de l'OIT.

Points abordés lors de ces audits : Santé et sécurité, travail des enfants , travail forcé, heures de travail, salaires, droits des salariés, environnement, transparence/organisation générale.

- Mulliez-Flory est détenteur de Licence et habilité par **Flo – Cert** pour fabriquer des vêtements à base de **coton équitable**. Les ventes en vêtements équitables représentent 0.9 % du Chiffre d'affaires Mulliez-Flory en 2014.





### - Préparation de l'Évaluation AFAQ 26000 :

Suite à une pré-évaluation réalisée en Juin 2013, MULLIEZ-FLORY se prépare à l'évaluation AFAQ 26000 pour répondre aux exigences de la norme ISO 26000.

Cette évaluation permettra une analyse globale pour répondre à de nombreux besoins :

- Evaluer la Responsabilité Sociale de MULLIEZ-FLORY,
- Valoriser la contribution de MULLIEZ-FLORY au développement durable,
- Renforcer les liens avec les parties prenantes,
- Innover et développer ses activités.

### - Accès à l'emploi de personnes en situation de handicap et/ou de personnes en réinsertion :

MULLIEZ-FLORY travaille aujourd'hui avec des Sociétés de réinsertion concernant l'entretien des locaux et l'entretien des extérieurs (paysage).

Le Service Communication fait également régulièrement appel à des Entreprises adaptées favorisant l'insertion pour la mise sous pli de documents à destination de nos clients.

MULLIEZ-FLORY emploie quelques personnes en situation de handicap mais la situation géographique et l'accès difficile (pas de transports en commun) ne facilitent pas cette démarche.

Pour pallier à cette difficulté, 10 % de la contribution financière est reversée à une Association d'aide aux personnes handicapés.

### - La Collection de vêtements adaptés Selfia fait partie du Groupe Mulliez-Flory.

Selfia est une marque de Prêt à Porter permettant de **faciliter l'habillement et l'aide à l'habillement** grâce à des **astuces intelligentes dissimulées** dans chaque vêtement

Pour **aider** au mieux les **2 millions** de personnes à mobilité réduite en France, les vêtements Selfia® ont été pensés pour être faciles à enfiler et à dégrafer, confortables...et chic



Le concept **Selfia®** a un but : que chaque tenue puisse s'adapter aux contraintes liées au handicap, aussi bien pour les problèmes liés au haut du corps que pour le bas.

L'ensemble de la collection (excepté de rares produits et accessoires) est **fabriquée en France** dans des ateliers proches de nos bureaux, situés au Longeron.

La région choletaise est connue pour son histoire et son savoir-faire textiles. Le fait de produire en local est donc gage :

- de qualité et de sécurité
- d'emplois sauvegardés dans la région
- de faible émission de gaz à effet de serre (meilleur bilan carbone)
- d'un coût de conception au plus juste

Mulliez-Flory a lancé début 2013 une certification de ses produits auprès du Bureau Veritas. L'ensemble des produits homologués possèdent dorénavant le logo **Origine France Garantie** !

- **MULLIEZ-FLORY s'est engagé dans une démarche GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) en 2012.**

Les finalités :

- Garantir le développement de l'Entreprise et assurer sa pérennité
- Donner la place à l'homme dans l'Entreprise
- Eviter le gâchis de potentiel, de compétences

Bénéfices de la GPEC sur le plan social :

- Cartographie des compétences souhaitées ainsi que des compétences réellement disponibles dans l'Entreprise
- Suivi des plans de formations pour rechercher l'adéquation entre compétences souhaitées et compétences disponibles
- Favoriser une politique de mobilité interne en offrant de réelles perspectives d'évolution aux Salariés
- Développer les compétences, l'employabilité et la flexibilité de l'emploi (CDD, intérim, CDI)
- Anticiper les besoins futurs (effectifs, emplois, compétences, outils)

